

Destinataires :

- Parents d'enfants en CP et CM2 (Mme COMTE, Mme PAUL, Mme BODART, Mme SIMON, Mme ROBERT, M. BOTTIER
- Parents réquisitionnés d'enfants de CE1, CE2, CM1 pouvant bénéficier d'un accueil à l'école de Bièvres pendant le temps scolaire sur 4 jours.

Madame, monsieur,

Du 12 au 22 mai 2020, sur le temps scolaire, les élèves de CP et de CM2 pourront être accueillis par groupe de 15 élèves maximum. Le cadre sera strict et conforme au protocole sanitaire **qui est présenté en fin d'après-midi à monsieur l'Inspecteur dans ses détails**. Les points abordés sont :

- Le maintien de la distanciation physique,
- L'application des gestes barrières,
- La limitation du brassage des élèves,
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels,
- L'information, la communication et la formation.

Les directrices, la Mairie, les délégués de parents d'élèves, se sont réunis hier pour veiller à l'application du protocole : horaires de prise en charge, marquage au sol, circulation des groupes d'élèves, nettoyage... Cette réunion a permis de préparer la rentrée du 12 mai et la future entrée du 25 mai. Selon le nombre d'élèves présents, tous les points ne seront pas appliqués le 12 si c'est inutile.

Nous vous rappelons que l'accueil du 12 au 22 mai est une phase d'expérimentation avec peu d'élèves afin de revoir si nécessaire l'organisation fin mai lorsque toutes les classes seront concernées. L'école ne pourra pas accueillir plus de quinze élèves par groupe jusqu'à la date des vacances d'été. Si les capacités d'accueil ne sont pas suffisantes, l'école pourra vous remettre une attestation à l'attention de votre employeur à partir du 2 juin.

Pour la rentrée du mardi 12 mai :

Horaires : 8 h 30/11 h 30 et 13 h 30/16 h 30 avec accueil et sortie modulables si nécessaire.

Groupe A : le lundi et le mardi (15 élèves maximum par groupe)

Groupe B : le jeudi et le vendredi (15 élèves maximum par groupe)

Votre enfant bénéficiera d'un présentiel pour 50 % du temps scolaire habituel. Le programme de travail en présentiel sera par ailleurs communiqué aux familles qui ont obligation d'assurer un enseignement à distance équivalent au présentiel.

Les groupes seront constitués quand les parents auront confirmé la présence de leur enfant le 12 mai. Répondez directement à l'enseignant de votre enfant par mail.

Il vous appartient de contacter la mairie si vous avez besoin d'un moyen de garde en dehors du temps scolaire.

Ghislaine ROBERT

Directrice